



Huissiers pour dettes non payées et aides pour un divorce

Par **Elbiaroise**, le **21/04/2009** à **21:32**

Bonjour,
J'aurai deux questions :

1) des huissiers se sont présentés dans mon appartement pour faire la liste d'objets à saisir lors de leur prochain passage si on ne pouvait pas honorer une dette contractée par ma conjointe et que l'on ne peut plus honorer faute de moyens. Lors de leur prochain passage pour saisie, doivent-ils s'en tenir à la liste des objets répertoriés ou peuvent-ils emporter d'autres objets qu'ils n'ont pas répertoriés?

2) pour lancer une procédure de divorce sans avoir les moyens de payer des avocats et tout ce qui s'en suit, est-il possible d'avoir des aides (gratuité des avocats, aide financière etc..)

Merci pour vos réponses rapides car je suis vraiment pris à la gorge!
Bien cordialement